



**Compte rendu Comité de Programmation du GAL du Pays des 7 Rivières
En date du lundi 30 avril 2018 – 19h30 - Maison de Pays – Rioz**

MEMBRES PRESENTS

KRATTINGER Yves
TOURNIER Michel
EME Edwige
RENAUDOT Roger
CHEVALIER Claude
FAIVRE Daniel
PANIER Gilles
BAULIEU Gabriel
ORY Gilles
CASTILLON Alexandre
DALLAVALLE Claude
WOLFERSPERGER Geneviève
BARTHOD Patrick
DIRAND Philippe
MAZURE Catherine
MELOSU Paola
BOUVERET Catherine
DAVOT Pauline

MEMBRES EXCUSES

PRETOT Jean-Paul
WANTZ Nadine
JASSEY Michel
CONTINI Jean-Claude
MATAILLET Cécile
HUMBERT Christophe
HEZARD Olivier
CUPPILLARD Christian
BRIOTTET Ginette
PLAGNE Bruno
RENAUD Guy

MEMBRES ABSENTS

DELORME Thierry
PELIER Joël
PAGNOT Pascal
POURCELOT Fanny
PAGEAUX Denis

PARTENAIRES :

Cellule FEADER – Région BFC

SIRIN Cédric

Ordre du jour

- 1. Validation grille de sélection
- 2. Validation règlement intérieur
- 3. Validation règlement d'intervention
- 4. Evaluation / avis d'opportunité projets LEADER

Michel Tournier, Président du GAL du Pays des 7 Rivières ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence : 18 membres présents sur 34, dont 7 membres privés et 11 membres publics. Le Président annonce l'ordre du jour (ci-dessus). Le double quorum est atteint, 4 membres du collège public s'abstenant de prendre part au vote.

Michel Tournier rappelle que l'objet principal de ce comité est l'évaluation d'un certain nombre de projets déposés par différents Maîtres d'Ouvrage. Chaque projet doit être évalué et noté à partir d'une grille reprenant différents critères en lien avec la stratégie du GAL. Une fois les dossiers constitués pour chacun des projets évalués, ceux-ci sont

envoyés à l'Autorité de Gestion pour instruction. Les dossiers instruits par l'AG sont ensuite passés en comité de programmation.

1. Validation grille de sélection

Claire RUHLMANN présente aux membres la grille de travail servant à évaluer chacun des projets déposés au titre de LEADER. Cette dernière s'articule autour de 3 thématiques :

- Analyse du projet au regard des principes fondamentaux LEADER
- Analyse du projet au regard des enjeux identifiés dans la stratégie GAL
- Analyse du projet au regard d'enjeux transversaux

Pour chacune de ces thématiques, plusieurs critères ont été identifiés auxquels le projet répond (ou pas). L'analyse de chacun des dossiers permet l'obtention d'une note sur 20. Il est proposé de retenir les projets ayant une note supérieure ou égale à 9/20. Il est rappelé que tous les dossiers présentés en séance sont engagés. Pour les futurs porteurs de projets la grille d'évaluation pourra servir à l'accompagnement de ceux-ci.

La grille présentée est validée par les membres présents.

La trame vierge sera accessible depuis le site internet du Pays : www.paysdes7rivieres.org

2. Validation règlement intérieur

Le règlement intérieur a été présenté et validé lors du Comité de Programmation du 30 octobre 2016. En mars 2018, celui-ci a fait l'objet d'une demande de modifications et de réajustements de la part de l'Autorité de Gestion. Ceux-ci concernent :

- La règle du quorum
- L'admission de nouveaux membres au comité de programmation
- La retranscription des décisions prises en CP
- La règle de présence des membres concernés par les projets en CP
- Les délais de diffusion des compte-rendu de séance
- La révision du règlement intérieur

Les modifications proposées sont acceptées à l'unanimité.

Le règlement d'intervention sera accessible depuis le site internet du Pays : www.paysdes7rivieres.org

3. Validation règlement d'intervention

L'autorité de gestion a sollicité le GAL pour la rédaction d'un règlement d'intervention, celui-ci reprend le contenu des fiches actions du programme LEADER. Ce document a pour intérêt de faciliter d'éventuelles modifications concernant : les opérations, les dépenses, l'assiette, les bénéficiaires, le taux d'intervention, ...et préciser les conditions d'application.

La prise en compte d'éventuelles modifications est ainsi plus rapide que par la voie des avenants ou notifications obligatoires en cas de changements relatifs aux fiches-actions.

Le règlement d'intervention est validé à l'unanimité. Celui-ci sera accessible depuis le site internet du Pays.

4. Evaluation / avis d'opportunité projets LEADER

13 dossiers sont présentés en séance pour avis d'opportunité. Pour chacun de ceux-ci la grille a été pré-remplie par l'équipe technique et soumise pour avis et modifications aux membres présents.

4.1 Poste d'animateur sportif / Association Pays riolais hand-ball

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 11/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour l'implication des bénévoles
- 1 point pour l'utilité sociale (importance des clubs sportifs en milieu rural)

Note évaluative finale : 13/20

4.2 Création d'un magasin de produits locaux à Montbozon / EURL « Atelier des papilles »

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 12/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour la complémentarité avec l'existant (stratégie de mise en valeur des produits locaux en lien avec la destination vallée de l'Ognon)
- 1 point pour le lien intergénérationnel (magasin lieu de rencontre pour les habitants)

Note évaluative finale : 14/20

4.3 Amélioration et aménagement de bains nordiques écologiques / SARL Cabanes des grands lacs

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 12/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour l'amélioration des activités de pleine nature liées à l'itinérance (accueil des cyclotouristes empruntant les boucles proches)
- 1 point pour la confortation du site de loisirs de Bonnal (camping, pêche, baignade)

Note évaluative finale : 14/20

4.4 Rdv du Terroir / Office de Tourisme du Pays des 7 rivières

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 12/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour le caractère innovant liée au projet (mise en valeur du patrimoine bâti associée à la valorisation des produits locaux)

Note évaluative finale : 13/20

4.5 Aménagement d'un terrain multisports / Commune de Bussières

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 9/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour la complémentarité avec l'existant

Note évaluative finale : 10/20

4.6 Mise en place d'un marché de producteurs locaux / Commune de Rioz

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 11/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour la complémentarité avec l'existant
- 1 point pour la confortation des pôles culturels, sportifs (complémentarité avec les actions du CCSL)

Note évaluative finale : 13/20

4.7 Aménagement de sentiers de randonnées en catégorie 2 / CCPMC

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 13/20 pour ce dossier. Pas de remarque particulière.

Note évaluative finale : 13/20

4.8 Aménagement de sentiers de randonnées en catégorie 3 / CCPMC

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 12/20 pour ce dossier. Pas de remarque particulière.

Note évaluative finale : 12/20

4.9 Aménagement de sentiers de randonnées en catégorie 2 / CCPR

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 13/20 pour ce dossier. Pas de remarque particulière.

Note évaluative finale : 13/20

4.10 Aménagement de sentiers de randonnées en catégorie 3 / CCPR

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 12/20 pour ce dossier. Pas de remarque particulière.

Note évaluative finale : 12/20

4.11 Formation BPJEPS / CCPR

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 12/20 pour ce dossier. Pas de remarque particulière.

Note évaluative finale : 12/20

4.12 Extension de la crèche à Voray-sur-l'Ognon / CCPR

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 10/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour l'intégration de pratiques respectueuses de l'environnement (orientation du bâtiment et intégration des ouvertures favorisant les économies d'énergie)
- 2 points pour la création ou maintien d'un ou plusieurs emplois (hausse du nombre de places, encadrement supplémentaire)

Note évaluative finale : 13/20

4.13 Construction d'une salle multi activités à Etuz / CCPR

Il est proposé aux membres d'attribuer la note de 13/20 pour ce dossier. Après échanges il est acté d'ajouter :

- 1 point pour l'intégration de pratiques respectueuses de l'environnement (orientation du bâtiment et intégration des ouvertures favorisant les économies d'énergie)

Note évaluative finale : 14/20

5. Questions diverses

5.1 Point sur l'état d'avancement du programme

Cédric Sirin fait état des difficultés rencontrées par l'Autorité de Gestion concernant l'instruction des dossiers LEADER. Il est rappelé qu'à ce jour le logiciel Osiris n'est pas encore accessible pour les GAL. Le logiciel étant indispensable au suivi de l'instruction des dossiers et à la programmation de ceux-ci. Le logiciel est actuellement en phase de test depuis le mois de janvier sur le GAL du Haut-Jura. Ce dernier doit être diffusé à l'ensemble des GAL courant mai. D'autre part l'Autorité de Gestion a lancé des recrutements afin de conforter l'équipe en charge des dossiers LEADER.

Dans l'attente, il est proposé au GAL de continuer à procéder à l'évaluation des autres dossiers déposés et d'avancer sur la complétude des dossiers déjà évalués.

Il est rappelé par les membres du comité de programmation que beaucoup de porteurs de projets sont dans l'attente, notamment pour des dossiers finalisés ou en cours de finalisation.

Cédric Sirin informe les membres que les élus de la Région ont conscience de ces difficultés et qu'un plan d'urgence est actuellement à l'étude.

**La date du prochain comité de programmation est fixée au lundi 11 juin à 19h
à la Maison de Pays à Rioz.**

Michel TOURNIER

